«Pierre Jarlier « Une nouvelle approche de l'urbanisme est nécessaire. Pour un juste équilibre, il faut faire confiance aux élus locaux »»

22/10/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pierre Jarlier « Une nouvelle approche de l'urbanisme est nécessaire. Pour un juste équilibre, il faut faire confiance aux élus locaux »

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, est intervenu ce jour au Sénat lors de la discussion sur le Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Pour le sénateur, *« Une nouvelle approche de l'urbanisme est nécessaire pour limiter la consommation des terres agricoles et lutter contre l'étalement urbain qui coûte cher au final à la collectivité, au contribuable mais aussi aux grands équilibres écologiques de notre pays. »*

Le sénateur précise que deux conditions sont indispensables à l'aboutissement de cette nouvelle approche, l'adhésion des élus qui ont en charge le droit des sols aujourd'hui et la prise en compte d'un juste équilibre entre protection et développement des territoires.

Pierre Jarlier a plus particulièrement évoqué quatre sujets :

- le transfert de compétence vers le PLUI

- les délais d'évolution des documents d'urbanisme

- les zones rurales, qui ne doivent pas être condamnées à une sanctuarisation inéluctable

- et la situation des centres anciens.

S'agissant de la question du **PLUI**, le sénateur a affirmé sa conviction que *« C'est bien une approche intercommunale de l'urbanisme qui nous permettra le mieux de répondre aux grands enjeux du développement durable et à un aménagement plus équilibré des espaces urbains, péri-urbains et ruraux. »*, tout en précisant que cette démarche ne peut être issue que d'un projet territorial partagé qui fait consensus.

Concernant les **délais et la période de transition pour l'évolution des documents d'urbanisme**, pour Pierre Jarlier *« Dès lors que le transfert de compétence du PLUI n'est plus automatique, il faut veiller à ce que les communes comprises dans un EPCI qui ne prendra pas la compétence PLUI, ne soient pas frappées par un gel de leur urbanisation. ».* Par ailleurs, le sénateur s'inquiète de l'impossibilité de réviser des documents d'urbanisme entre la date d'approbation de la loi, la date de transfert de compétence puis la date d'approbation d'un PLUI : *« Ces délais successifs pourront prendre plusieurs années et risquent de geler le potentiel de développement des communes. »*

Sur les **mécanismes de lutte contre l'étalement urbain**, le sénateur s'alarme d'un risque de *« sanctuarisation des territoires ruraux notamment en montagne et sur le littoral déjà confrontés à des dispositions très contraignantes en matière d'urbanisation. Il y a une vie dans nos campagnes qui ne peuvent être réduites à d'immenses réserves naturelles. C'est le dynamisme et la vitalité économique et démographique de nombreuses communes rurales qui est ici en jeu, et cela est possible si l'on fait confiance aux élus locaux. »*

Enfin, Pierre Jarlier a évoqué la **situation des centres anciens des petites et moyennes villes notamment** qui connaissent de grandes difficultés économiques, sociales mais aussi environnementales, en particulier sur le plan de la consommation d'énergie. *« Potentiels d'accueil avec de nombreux logements vacants, dans un cadre architectural souvent très intéressant, leur rénovation est une réponse efficace en matière de lutte contre l'étalement urbain mais aussi en matière de cohésion sociale. ».* Le sénateur a souligné la nécessité de mettre en œuvre pour cela des politiques partenariales et contractualisées pour reconquérir ces quartiers anciens.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC